

Les classes à horaires aménagés (Cham) sont l'unique cursus de ce type proposé au niveau collège en Savoie.

Cet enseignement est destiné aux élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} qui souhaitent s'épanouir dans un enseignement musical poussé.

Cette formation spécifique est proposée grâce au partenariat noué depuis deux ans entre le collège de Bourg Saint Maurice et l'Ecole de Musique de Haute Tarentaise.

Les aménagements horaires proposés aux d'élèves en classes CHAM permettent de suivre un cursus scolaire traditionnel et d'assister à l'ensemble des ateliers musicaux proposés au sein du collège et dans les locaux de l'Ecole de Musique au Centre Jean Moulin à Bourg Saint Maurice.

Qui :

Les élèves en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} peuvent postuler aux classes CHAM.

Les élèves ne sont pas obligés de commencer le cursus dès la 6^{ème} et peuvent donc y entrer en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}.

épanouissement personnel

- Des élèves motivés s'impliquant dans ce cursus par goût et intérêt pour la musique,
- Avoir déjà une pratique musicale, vocale ou instrumentale,
 - Etre autonome dans le travail scolaire, les classes CHAM demandant un investissement particulier et une bonne gestion personnelle de son temps,
 - Etre admis à la suite d'une sélection faite par les enseignants du collège et de l'Ecole de Musique sur dossier et épreuves.

Connaissance de soi au travers d'une pratique culturelle

Quoi :

Les classes CHAM, quel que soit le niveau (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) proposent 6h30 de musique par semaine. Le programme prévoit l'étude de douze oeuvres par an, analysées sous différents angles et réparties dans différentes disciplines musicales.

Le choix des oeuvres est discuté en début d'année, en adéquation avec les directives nationales.

L'éducation musicale est adaptée au niveau des élèves :

- En 6^{ème} : apprentissage des notions générales sur les formes : musique de Chambre, Symphonie, Opéra,...
- En 5^{ème} : étude du Moyen-Age et de la Renaissance,
- En 4^{ème} : étude du Baroque, du Classique et début du Romantisme,
- En 3^{ème} : le xx^{ème} siècle,

ouverture artistique et culturelle

Cet enseignement par classe permet de suivre les programmes délivrés en parallèle en français et en histoire. L'actualité artistique et la programmation culturelle de l'année pourront également influencer sur l'enseignement.

A la fin de la scolarité (3^{ème}), les élèves devront avoir acquis les repères historiques et stylistiques de base. Tous les niveaux devront avoir étudié les musiques du monde, les musiques contemporaines et utiliser les nouvelles technologies.

Comment :

6h30
hebdomadaire



Au collège :

- Education musicale : 2 heures,
- Participation à la chorale scolaire : 45 minutes,

A l'Ecole de Musique :

expression artistique

- Ateliers : 1 heure,
- Cours d'instrument (volumes)
- Formation musicale : 1 heure,
- Pratique collective : 1 heure.

studio de travail pour les élèves internes à la Cité Scolaire

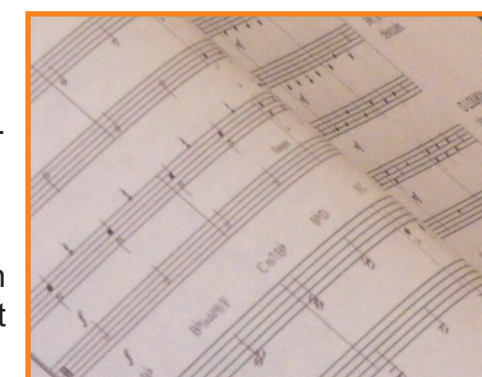
horaires selon niveaux)

Un accent particulier sera mis sur la lecture des signes, gage d'autonomie pour le musicien. Tout en respectant un équilibre entre oreille et lecture.

Evaluation :

Comme tout enseignement, la pratique musicale est évaluée et intégrée aux résultats de la formation générale. Les élèves pourront ainsi retrouver une rubrique spécifique sur leur bulletin scolaire. Elle sera remplie par les enseignants de l'Ecole de Musique qui participeront aux conseils de classe.

participation à des concerts et à des sorties culturelles



Renseignements :

M. Richard Loukia,
Directeur
Ecole de Musique de Haute Tarentaise
288 rue Jean Moulin
73 700 Bourg Saint Maurice

ecoledemusique@hautetarentaise.fr
04.79.07.54.90

M. Nicolas Bellanger,
Coordonnateur CHAM,
Cité Scolaire Saint Exupéry
107 rue du pré de foire
73700 Bourg Saint Maurice

ce.0730009n@ac-grenoble.fr
04.79.07.01.96

Inscriptions :

Un dossier d'inscription est disponible
sur Internet : www.hautetarentaise.fr ou à retirer
au secrétariat de la Cité Scolaire Saint Exupéry.

Il est à retourner au plus tard le 1^{er} avril 2011 au Collège Saint Exupéry.

Une convocation pour les épreuves d'admission sera envoyée ultérieurement.

Cham

Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise
8 rue Célestin Freppaz BP n°1 - 73 707 SEEZ cedex
Tél : 04.79.41.01.63 - Fax : 04.79.41.06.77

Classes

HORAIRES

Aménagés

MUSIQUE



Réalisation Service Communication-2011



Un partenariat :
Cité Scolaire Saint Exupéry
à Bourg Saint Maurice
&
Ecole de Musique
de Haute Tarentaise